

RAPPEL

Bonjour à toutes et à tous,

Les règles sanitaires évoluent à partir du 30 septembre 2021.

Pass sanitaire adulte:

En vigueur depuis le 30 Août 2021, chaque adulte entrant dans le gymnase doit être en possession d'un pass sanitaire valide:

- Pass vaccinal complet
- Pass de rétablissement Covid de - 6mois
- Pass PCR de - 72h

Pass sanitaire enfant de + de 12 ans:

A partir du 30 Septembre 2021, les enfants de **12 ans et 2 mois** seront soumis également au pass sanitaire dans les mêmes règles que les adultes.

- Pass vaccinal complet
- Pass de rétablissement Covid de - 6 mois
- Pass PCR de -72h

Port du masque:

Le port du masque n'est pas obligatoire pour toute personne ayant accédé aux établissements sportifs au moyen d'un pass sanitaire.

Toutefois, son utilisation reste une des principales mesures barrières et il est conseillé, sauf pour la pratique sportive.

Il reste obligatoire avant le contrôle du pass sanitaire (abord du gymnase et espace extérieur dans l'enceinte du cosec)

A savoir que si un cas positif est déclaré dans l'un de vos cours ou celui de votre enfant, l'ARS nous demandera les coordonnées de chaque personne ayant participé à ce cours.

Vous serez ensuite contacté par l'assurance maladie.

L'AGT GR met tout en œuvre pour que votre rentrée sportive soit réussie.

Ces règles sanitaires sont très contraignantes pour tout le monde et nous espérons qu'elles dureront le moins longtemps possible.

Je reste à votre disposition pour toutes questions.

Mme Bonnet Mylène - responsable Covid
0623041459